

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 avril 2016

## **Certification professionnelle de l'Autorité des marchés financiers - Bilan à 5 ans : Un succès de Place et un dispositif de vérification des connaissances vivant**

**Le dispositif de vérification du niveau de connaissances minimales des collaborateurs ou futurs professionnels des prestataires en services d'investissement a été mis en place en juillet 2010. Il s'appuie sur les services de l'AMF et sur le Haut conseil certificateur de place (HCCP). Plus de cinq ans après sa mise en application, l'AMF dresse un bilan de ce dispositif à travers plusieurs études menées auprès des populations concernées, professionnels comme organismes certifiés.**

### **Un dispositif largement plébiscité**

Le dispositif, mis en application depuis le 1er juillet 2010 et placé sous l'autorité du Haut conseil certificateur de place, répond à la vocation suivante : s'assurer que les collaborateurs exerçant certaines fonctions-clés (négoceurs, vendeurs, analyses financiers ou encore gérants) disposent d'un niveau adéquat de connaissances. Il permet de développer une culture générale et financière commune et partagée.

Les prestataires de services d'investissement ont la possibilité soit de conduire cette vérification en interne, soit de vérifier que le collaborateur a satisfait à un examen externe certifié par l'AMF et assuré par des organismes de formation.

L'Autorité des marchés financiers a souhaité évaluer l'impact de ce dispositif.

A ce titre, le régulateur a conduit 3 études pour connaître les profils des professionnels,

l'efficacité de l'examen, ou encore les pratiques des organismes certifiés. Tous ces éléments ont été évalués auprès des différents professionnels concernés.

## La certification professionnelle de l'AMF, c'est ...

- 37400 : le nombre de professionnels ayant passé l'examen certifié par l'AMF entre le 1er juillet 2010 et le 31 décembre 2015
- 77% : le taux de professionnels issus de la banque
- 13% : le taux de professionnels issus de société de gestion ou entreprise d'investissement
- 90% : le taux d'emploi des " certifiés "
- 40% : le taux de personnes qui ont passé l'examen pendant leurs études
- 15% : le taux de personnes qui l'ont passé alors qu'ils n'y étaient pas réglementairement soumis
- 66% : le taux de réussite moyen à l'examen certifié par l'AMF
- Un examen jugé utile en termes d'employabilité par 3 certifiés sur 4
- 90% : le taux de répondants qui jugent que l'examen porte sur une culture générale précieuse dans le domaine de la finance
- 2565 : c'est le nombre de candidats qui se sont inscrits à l'examen certifié dans le cadre du BTS Banque en 2015
- 11 : le nombre d'organismes certifiés pour faire passer l'examen externe

La valorisation de leur parcours et le gage de compétence vis-à-vis des clients sont les avantages de la certification externe les plus fréquemment cités par les professionnels " certifiés ". L'examen certifié par l'AMF constitue une reconnaissance affichée d'un socle de connaissances professionnelles et conforte la qualité et l'homogénéité du conseil donné à la clientèle en France.

En 5 ans, la certification professionnelle des acteurs de marché a donc fait ses preuves et a démontré son utilité. Enfin, la certification professionnelle permet d'assurer à la place de Paris un bon positionnement.

## Les pistes d'évolution du dispositif

La vérification des compétences minimales est sur le point d'être élargie à une nouvelle population : les CIF (conseillers en investissements financiers). Exercée par 7500 personnes aujourd'hui, cette fonction est encadrée par 5 associations professionnelles et concerne près de 5000 cabinets.

Désormais ancrée dans le paysage en matière de certification professionnelle, le dispositif de l'AMF se voit renforcé dans sa légitimité et son efficacité dans le cadre des évolutions réglementaires européennes. En effet, la directive MIF II comprend un renforcement des exigences pour les populations fournissant des conseils et des informations, dans une volonté accrue de protection des investisseurs. Par ailleurs, les guidelines émises par l'ESMA suivent la même dynamique. A cet égard, alors que le dispositif actuel de vérification des connaissances est en avance en France, l'AMF et le Haut conseil certificateur de place veilleront à le compléter et l'enrichir en accord avec les grandes orientations européennes.

### A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

### Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

#### ACTUALITÉ

CERTIFICATION  
PROFESSIONNELLE

14 octobre 2021

Certification en finance durable : l'AMF annonce les premiers organismes de formation certifiés



#### ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

LUTTE ANTI BLANCHIMENT

26 mai 2021

Arrêté du 29 mars 2021 portant homologation de modifications du règlement général de l'AMF



#### ACTUALITÉ

CERTIFICATION  
PROFESSIONNELLE

03 mai 2021

Certification en finance durable : l'AMF précise les conditions de certification des organismes



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02